



# AZIMUT IRP

## Formations ACTION

Formations initiales  
Formations complémentaires  
Formations Action



### AZIMUT IRP

FORMATIONS - CONSEILS - EXPERTISES

LIGNE DIRECTE : 07 66 87 99 12

### E-MAIL

info@azimut-irp.fr

### ADRESSE

539 route de Flagy, 74570 Groisy

## LES OBJECTIFS

### La formation-action repose sur deux concepts :

- L'action porte en elle-même le processus de formation. Faire pour apprendre, faire c'est apprendre.
- L'action réelle, concrète permet de réaliser vos projets et résoudre vos problèmes.

### La formation action est une modalité de formation permettant de s'approcher le plus possible de vos réalités :

- Par le traitement de problèmes ou de projets réels, elle constitue une remarquable opportunité pour entraîner à la combinaison et à la mobilisation de ressources pertinentes (savoirs, savoir-faire, etc), pour créer et mettre en œuvre vos futures compétences.

### La formation action se différencie d'une formation classique de part sa durée et sa mise en pratique de terrain :

- Acquisition de connaissances et de capacités spécifiques.
- Réactivité opérationnelle, évaluée en fonction des résultats attendus.
- Capacité organisationnelle, évaluée avec de nouvelles pratiques de travail collectives et individuelles.

# LES FORMATIONS ACTION PROPOSÉES

## Stratégie et moyens d'action du CSE :

- Préparer une consultation ; savoir mener les réunions de la consultation ; rendre un avis contraignant pour l'employeur.
- Rendre un avis utile.
- Comprendre et utiliser sa convention collective.
- Anticiper, négocier les crises de l'entreprise : licenciements économiques ; PSE ; ruptures conventionnelles collectives ; vente ou rachat de l'entreprise ; le rôle du CSE. Utiliser le droit d'alerte économique.
- Construire et rédiger le Règlement Intérieur du CSE.
- Mettre en place une BDESE utile. Techniques de communication.
- Les bases d'une communication efficace.
- La communication comme outil de négociation.
- Techniques de négociation.
- Délit d'entrave : le comprendre pour l'empêcher et savoir l'utiliser pour se défendre et se protéger.
- Préparer les NAO.
- Lire la liasse fiscale.
- Interpréter les comptes de l'entreprise.
- Négocier un PSE, une réorganisation ; les stratégies possibles ?
- Mener une inspection utile.
- Conduire une enquête accident, RPS, danger grave et imminent, droit de retrait...
- Comment intervenir en cas d'accident de travail.
- Comment réagir en cas de risque grave type burn out, épuisement professionnel, dépression, tentative de suicide...
- Utiliser le droit d'alerte ; le droit de retrait, la procédure de DGI (Danger Grave et Imminent) pour protéger la santé des salariés. Construire le DUERP.
- Le thermomètre social.



**DURÉE**  
1 à 2 jours



**CIBLE**  
Élus titulaires et suppléants du CSE



**PRÉ-REQUIS**  
Aucun